

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur la commune de Meyrin

21 décembre 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 27 septembre 2022;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 28 novembre 2022,

ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

Passage des Hannetons

à la voie bordée d'arbres qui relie l'avenue de Vaudagne 47 à la rue des Vernes 22.

Ce nom fait référence aux hannetons, insectes coléoptères de la famille des scarabées.

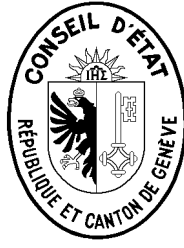
A l'âge adulte, les hannetons sont phyllophages (mangeurs de feuilles). Les larves, appelées « vers blancs » ou « mans », sont radicivores (elles se nourrissent de racelles). Certaines espèces étaient jadis connues pour des abondances cycliques durant lesquelles elles pouvaient entièrement défolier certains arbres.

Le hanneton était considéré comme nuisible à l'agriculture et à la sylviculture. C'est pourquoi, jusque dans les années 1950, des campagnes de ramassage étaient organisées dans les communes rurales comme Meyrin. Ces "chasses" étaient effectuées essentiellement par des enfants qui recevaient quelques centimes par kilos de hannetons récoltés. Ils étaient ensuite brûlés ou versés dans une fosse et recouverts de chaux par des employés communaux.

Code voie : 67792

Entrée en vigueur immédiate

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 23 décembre 2022